



Préavis municipal n° 29 - 2023

Concernant le règlement sur la circulation et le stationnement de la Commune de Blonay — St-Légier

Rapport de la COFIN

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COFIN, dans le cadre du préavis 29-2023, s'est réunie le 20 novembre 2023, à la salle de Municipalité de 19:30 à 23:00 et s'est constituée comme suit :

			Présences le 20 novembre 2023 (19:30-23:00) ¹
<i>Président</i>	Philippe Volet	PLR	✓
<i>Rapporteur</i>	Alain Salanon	Vert·e·s	✓ ²
<i>Membres</i>	Heike Drost	ELU	excusée
	Isabelle Jolivat-Zwyssig	PLR	✓
	Michèle Perrelet	Gdl	excusée
	Christoph Stoeri	PLR	✓
	Giuseppe Singarella	PS	✓
	Pascal Vienet	Gdl	✓
	Yann Zimmermann	PLR	✓

¹) séance qui traitait aussi les préavis 30-2023 et 31-2023.

²) arrivé à 20:30.

Préambule

À titre d'information, le rapporteur soussigné a assisté aux discussions de la commission *ad hoc* (hors délibérations et votes), à laquelle ont participé M. Thierry George, municipal en charge du préavis et M. Claude-Alain Droz du service de l'urbanisme et travaux.

Ont participé à la séance de la *COFIN* (hors délibérations et votes) : Mme Sarah Lisé, municipale en charge des finances, M. Thierry George, municipal en charge du préavis ainsi que notre chef du service des finances, M. Stéphane Roulet.

Le préavis comporte trois parties :

- Règlement sur le stationnement (710.1)
- Prescriptions municipales sur le stationnement privilégié des véhicules sur la voie publique (710.2)
- Tarif des taxes et émoluments en matière de circulation et de stationnement des véhicules sur la voie publique (710.3)

Seule la première partie est votée par le Conseil communal, les deux suivantes sont de compétence municipale et figurent dans le préavis pour information et par souci de clarté.



Analyse

Étant donné que les tarifs sont de compétence municipale, il est difficile pour la COFIN de se prononcer.

Conclusions

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Au vu de ce qui précède, la COFIN n'a pas voté.

St-Légier, le 21 novembre 2023

Pour la COFIN

Le Président

Philippe Volet

Le Rapporteur

Alain Salanon